

**RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Samuel Bendahan et consorts – Pour une promotion ambitieuse de l'économie réelle,
pour toutes les entreprises**

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission s'est réunie en date du jeudi 27 juin 2013 à la salle de conférence no 300 du DECS, rue Caroline 11, à Lausanne pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes les députées C. Wyssa, A. Baehler Bech, S. Butera et G. Schaller (présidente – rapportrice) ainsi que de MM. les députés D. Ruch, D.-O. Maillefer, M. de Montmollin, M.-A. Bory, G.-P. Bolay, S. Bendahan et M. Buffat.

M. le Conseiller d'Etat Ph. Leuba (chef du DECS) était présent, ainsi que, pour l'administration, MM. L. Eperon (chef du SPECo) et J.-B. Leimgruber (SPECo). Nous tenons à remercier vivement M. F. Mascello, secrétaire de la commission, pour ses excellentes notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

En contact avec plusieurs petites et moyennes entreprises (PME), le postulant Samuel Bendahan constate que certaines d'entre elles ne profitent pas de la dynamique de la promotion économique cantonale, et qu'en particulier des entreprises industrielles se sentent oubliées. Il souhaite que le canton donne un signal et engage plus de moyens en leur faveur, et que la ventilation de cette aide soit transparente. Il ne conteste pas le bien fondé de la politique de promotion mise en place par le Conseil d'Etat, et il salue la création d'Innovaud. Il demande que le rapport Romy, qui n'a pas été rendu public, soit remis aux commissaires, demande validée par le Conseiller d'Etat en commission.

Le postulat vise à relancer l'étude de la création du fonds de soutien à l'industrie, à améliorer l'implication de tous les acteurs dans la promotion économique, et à demander qu'une communication plus transparente permette de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les interventions de l'Etat sont décidées (Novartis, Bobst, etc.). Le postulant estime nécessaire une plus grande implication de tous les acteurs dans la promotion économique.

3. POSITION DU CONSEILLER D'ETAT, DISCUSSION GENERALE ET BIENFONDE DU POSTULAT

Le Conseiller d'Etat Philippe Leuba rappelle que malgré la création remarquable de 55'000 postes de travail durant les dix dernières années, le taux de chômage vaudois, bien que relativement bas, est plus élevé que la moyenne suisse. Ce paradoxe économique fera l'objet d'un rapport commandité par le Conseil d'Etat sur le dynamisme du canton et son impact sur l'emploi. Le Conseiller d'Etat estime en effet qu'une perception complète de la situation économique est nécessaire pour avoir une vision réelle.

« Fiscalité des entreprises »

Le Conseiller d'Etat relève que les discussions sur les exonérations fiscales ont eu un impact défavorable sur la promotion économique, que l'attractivité du canton pour de nouvelles entreprises s'en est clairement ressentie à la baisse, et qu'il ne sera pas facile de restaurer la confiance. Il précise que 80% des exonérations bénéficient à des PME locales.

Il rappelle que la politique d'exonération a permis de développer l'emploi dans le canton de Vaud, et qu'une entreprise multinationale fait vivre bon nombre de PME. La vision caricaturale de deux strates séparées hermétiquement est fausse.

Le postulant Samuel Bendahan ne demande pas une modification de la fiscalité des entreprises.

« Outil de promotion économique »

Sur les 55'000 postes cités ci-dessus, 5'000 ont été créés dans le secteur secondaire (industrie). Les principales décisions du Conseil d'Etat en matière financière ont été prises pour ce secteur (Novartis, Bobst, IRL, etc.), et la promotion endogène a bénéficié de CHF 7,2 mios (contre CHF 2,6 mios pour l'exogène). En 2012, 175 entreprises (2128 collaborateurs) ont été concernées, soit un nombre moyen d'environ 12 collaborateurs par entreprise, donc des PME. Ce qui répond à la remarque du postulant, qui dit qu'« *il n'existe pas d'instruments sérieux, concrets, qui visent à aider directement les entreprises et à maintenir les places de travail pour les PME locales en période de crises* ». Selon Monsieur Leuba, les instruments pour évaluer les outils de promotion économique existent déjà.

Le postulant reconnaît la performance de l'économie vaudoise, mais il souhaite que le Conseil d'Etat donne un signal fort en faveur des PME et qu'il anticipe en proposant des nouvelles idées pour aider les entreprises.

« Fonds en faveur de l'industrie et autres questions financières »

La validité juridique du fonds en faveur de l'industrie est remise en cause, plusieurs questions restent ouvertes (qui en est propriétaire ? qui assume les risques ? soustraction fiscale ? etc). Selon l'AFC (administration fédérale des contributions) ce type de fonds n'est pas conforme au droit fédéral (il permettrait d'y transférer une partie du bénéfice des entreprises et de le retirer en cas de besoin, différant ainsi l'imposition fiscale). Le Conseil d'Etat est en phase d'analyse sur une variante du type « Innovaud pour l'industrie » qui pourrait déclencher des prêts mais pas d'aide directe.

Une réflexion en cours sur la LADE (Loi cantonale sur l'appui au développement économique), concerne le renforcement des possibilités dans les cautionnements. Le bilan de la réflexion pourrait être pris en considération dans « le fonds en faveur de l'industrie » pour autant que celui-ci respecte une forme constitutionnelle. Le Conseiller d'Etat est prêt à entrer en matière sur cet aspect du potentiel offert par la LADE.

Une commissaire souligne que le postulat pourrait être utile pour appuyer la démarche du canton auprès de l'AFC afin d'étayer la faisabilité de ce fonds. La création d'un fonds qui pourrait ressembler au « Fonds d'investissement forestier » et ne poursuivrait pas un but fiscal, pourrait être un appui précieux, sans pour autant devenir un oreiller de paresse.

Le postulant salue cette initiative.

Des députés rappellent que la BCV est là pour répondre aux problèmes de liquidités des entreprises, et que les entrepreneurs doivent trouver seuls les solutions adéquates sans se reposer sur l'Etat. A leur avis, une aide de l'Etat créerait une distorsion de concurrence, et ne serait pas propice à stimuler la souplesse et la vigueur des entreprises.

Toutefois, il ne semble pas que la BCV comble les problèmes temporaires de liquidités. Un appui de l'Etat afin d'assouplir ou de réévaluer la législation appliquée pourrait être utile. Certains estiment que ce fonds permettrait d'aider des entreprises qui ont des difficultés financières conjoncturelles, et non structurelles, pour leur permettre de traverser des moments difficiles de leur trésorerie.

Il est soulevé que les délais de paiements, et aussi ceux pratiqués par l'Etat, se sont allongés, en

particulier en raison de la crise, et dépassent souvent les délais des 30 jours, mettant à mal la trésorerie à court terme des PME.

« Centrale d'achats »

Demandée par le syndicat UNIA, la centrale d'achat ne semble pas avoir le soutien des employeurs, en raison de la grande diversité des entreprises, ce que relève également un député membre d'une association patronale. Une étude de marché va néanmoins être demandée sur ce thème.

« Dialogue avec les partenaires et prévention de la crise »

Selon le conseiller d'Etat, les partenaires sociaux se réunissent régulièrement, alors que le postulant a entendu dire souvent que les rencontres ne sont pas suffisantes ou peu productives. Des dialogues plus fréquents montrant que le Conseil d'Etat est soucieux du tissu local et s'occupe aussi des PME seraient nécessaires aux yeux de plusieurs députés.

Un postulat du député Nicolas Rochat demandant de promouvoir dans les outils de promotion économique les conventions collectives de travail a été rejeté par notre Conseil au printemps 2013. Malgré la suggestion faite en commission de retirer cette partie, le postulant souhaite maintenir le postulat tel quel dans son entier.

Au final, il est décidé que la commission vote sur chaque proposition séparément, de façon à ce que le postulat puisse être pris le cas échéant partiellement en considération.

4. VOTE DE LA COMMISSION

Tiret 1 : « Prévoir l'exploitation d'une plus grande part des possibilités offertes par la LADE dans le cadre d'octroi de prêts et de cautionnements, particulièrement à destination des PME, et de réfléchir à un élargissement des critères d'octroi »

VOTE : la commission adopte le texte du premier tiret par 7 oui contre 4 non.

Tiret 2 : « Mettre en place au plus vite avec les partenaires sociaux le fonds de soutien à l'industrie, qui permet une aide temporaire en cas de crises, maintenant inscrit au programme de législature, et étudier sérieusement et rapidement les autres propositions pouvant renforcer notre compétitivité, comme par exemple le projet de centrale d'achat proposé lui aussi par des partenaires sociaux »

VOTE : la commission adopte le texte du deuxième tiret par 6 oui contre 5 non.

Tiret 3 : « Nouer un dialogue plus fréquent avec tous les partenaires sociaux, y compris les syndicats et les représentants du personnel, pour le développement de nouveaux instruments de politique de promotion économique et l'identification des opportunités »

VOTE : la commission adopte le texte du troisième tiret par 6 oui contre 5 non.

Tiret 4 : « S'assurer par ce biais que les entreprises bénéficiant de la promotion économique garantissent en retour de bonnes conditions de travail et respectent le partenariat social, ainsi que le cas échéant les conventions collectives ».

VOTE : la commission refuse le texte du quatrième tiret par 6 non contre 5 oui.

Tiret 5 : « Mettre en place un instrument permettant d'évaluer et de publier l'efficacité et l'efficience des outils de promotions économiques, notamment en matière de création d'emplois et de qualité de ces emplois »

VOTE : la commission adopte le texte du cinquième tiret par 6 oui contre 5 non.

Prise en considération partielle du postulat

Nombre de voix pour : 6

Nombre de voix contre : 5

Abstention(s) : 0

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 6 voix pour, 5 contre et 0 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 21 juillet 2013

Le rapporteur

Graziella Schaller